FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit Inhibiteur 56

Additif Pour Fluid Pour Le Travail Des Meteaux

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS Sans objet B00540 Code du produit

Additif Pour Fluid Pour Le Travail Des Meteaux Usage recommandé

Restrictions d'utilisation Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société CIMCOOL® Industrial Products LLC

> Rue de 3000 Disney Cincinnati, Ohio 45209

Telephone (General

Information)

Numéro de téléphone

d'appel d'urgence

Emergency telephone number (outside USA) 513-458-8100

905-319-1919

1-800-424-9300 (CHEMTREC)

1-703-527-3887 (CHEMTREC)

Fournisseur

Nom de la société Milacron Canada Corp.

Adresse 1175 Appleby Line Road, Unit B-1

Burlington Ontario L7L5H9 Canada

Telephone (General

Information)

Emergency telephone

number (outside USA)

1-703-527-3887 (CHEMTREC)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Matières corrosives pour les métaux **Dangers physiques**

Toxicité aiguë, voie orale

Catégorie 4 Irritation de la peau Catégorie 2 Catégorie 2A Irritation oculaires graves

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Non classé. **Dangers environnementaux**

Éléments d'étiquetage

Dangers pour la santé

Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Catégorie 1

Irritation des voies respiratoires de catégorie

Nom de la matière : Inhibiteur 56 SDS Canada 1 / 10 Version n°: 01 Date de publication: 11-23-2016

Conseil de prudence

Prévention Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs.

Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter une protection

oculaire/faciale. Porter des gants de protection.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la

peau: Demander un conseil médical/des soins. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle

attaque les matériaux environnants.

Stockage Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous

clef. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur

résistant.

Élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers Aucuns connus.

Renseignements Les possible risques indiqués sur cette fiche SDS sont associé au concentré du produit. Ces

supplémentaires risques ne sont pas envisagés sous les conditions et dilution recommandé

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Monoéthanolamine		141-43-5	≤40
2,2',2"-Nitrilotriéthanol		102-71-6	≤13
UNDECANEDIOIC ACID		1852-04-6	≤7
Autres composés sous les niveaux dé	eclarables		<60

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Sortir au grand air. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Rincer la peau avec de l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation

médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la

tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un

médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Irritation des voies respiratoires supérieures.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Montrer

cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser des moyens d'extinction

appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Agents extincteurs inappropriés

Sans objet, incombustible.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Nom de la matière : Inhibiteur 56 SDS Canada

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un équipement de protection adéquat.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Nettoyer selon les réglementations applicables.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter l'exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Empêcher la substance de geler. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Si le produit est gelé, il se séparera. Le laisser entièrement fondre à la température ambiante et bien l'agiter avant de l'utiliser.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

	Туре	Valeur	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	6 ppm	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm	

Nom de la matière : Inhibiteur 56 SDS Canada

Version n°: 01 Date de publication: 11-23-2016

	Туре	Valeur	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	15 mg/m3	
		6 ppm	
	TWA	7.5 mg/m3	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

	Туре	Valeur	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	6 ppm	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

	Туре	Valeur	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	6 ppm	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

	Туре	Valeur	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	6 ppm	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	3.1 mg/m3	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	0.5 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

	Туре	Valeur	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	15 mg/m3	
		6 ppm	
	TWA	7.5 mg/m3	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm	

Valeurs biologiques limites Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des Porter de yeux Pénétrer

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. La présence d'une fontaine pour rinçage des yeux est recommandée.

Protection de la peau

Protection des mains Utiliser des gants de protection en : Nitrile.

Porter un vêtement de protection approprié. **Autre**

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. **Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène

générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

CLEAR Apparence État physique Liquide. **Forme** Liquide.

Couleur Non disponible. Odeur **CHEMICAL** Seuil olfactif Non disponible.

10.8 pН

Point de fusion et point de

congélation

< 0 °C (< 32 °F)

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition > 100 °C (> 212 °F)

Point d'éclair Sans objet

Comme de l¿eau une fois dilué Taux d'évaporation

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Non disponible. Tension de vapeur Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

100 % Water Miscible Solubilité (eau)

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non disponible.

Température Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant. pH dans une solution 9.2 @0.5%

aqueuse Densité

1.080

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Peut être corrosif pour les métaux.

Nom de la matière : Inhibiteur 56 SDS Canada 5 / 10

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter

Ingestion

Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides. Aluminium. Agents oxydants. Ne pas ajouter de nitrite de sodium ou autres agents de

nitrosation qui pourraient former des nitrosamines cancérogènes.

Produits de décomposition

dangereux

La fumée, les émanations, les oxydes d'azote, et les oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Contact avec les yeux Provoque une irritation des yeux Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

Irritation de la peau. Irritation des voies respiratoires supérieures.

toxicologiques Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)

Aiguë Cutané Liquide

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

Orale

DL50 Cobaye 5300 mg/kg

Liquide

DL50 Rat 4190 mg/kg

Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin 1025 mg/kg

Orale

DL50 Cobave 620 mg/kg Rat 10.2 g/kg Souris 700 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque une irritation des yeux

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6) Irritant Monoéthanolamine (CAS 141-43-5) Irritant

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Sensibilisation cutanée

Nom de la matière : Inhibiteur 56 SDS Canada 6 / 10 Version n°: 01 Date de publication: 11-23-2016

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition

unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains

organes cibles expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques Non classé.

Autres informations La classification pour les dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une

combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	(CAS 102-71-6)		
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	565.2 - 658.3 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	10610 - 13010 mg/l, 96 heures
Monoéthanolamine (C	AS 141-43-5)		
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	114 - 196 mg/l, 96 heures
UNDECANEDIOIC AC	CID (CAS 1852-04-6	3)	
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Daphnia	220 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	200 mg/l, 96 heures

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

2,2',2"-Nitrilotriéthanol -1 -1.31 Monoéthanolamine

Mobilité dans le sol Ce produit est miscible dans l'eau.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi

internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux

Détruire conformément à

d'élimination

toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Nom de la matière : Inhibiteur 56 SDS Canada Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son

contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN3267

Désignation officielle de

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Monoéthanolamine)

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe 8 Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage Dangers environnementaux D

Précautions spéciales pour

Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN number UN3267

UN proper shipping name

Transport hazard class(es)

Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (MONOETHANOLAMINE)

8 Class Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards** No. **ERG Code** 8L

Other information

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only

Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN3267

UN proper shipping name

CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (monoethanolamine)

Transport hazard class(es)

8 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards**

Marine pollutant No. F-A. S-B

EmS

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Indéterminé.

Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD

Nom de la matière : Inhibiteur 56 SDS Canada

8 / 10

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Nom de l'inventaire

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pave ou région

Pays ou region	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire ou exempt (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

réglementant les substances toxiques)

16. Autres informations

Date de publication 11-23-2016

Version n° 01

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation,

l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit

et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les

renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé,

sauf si indiqué dans le texte.

Nom de la matière : Inhibiteur 56 SDS Canada

Sur l'inventaire ou exempt (oui/non)*

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Types de substance Identification des dangers : Catégories de danger aux États-Unis

Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Renseignements sur le transport : Appellation réglementaire correcte/groupe d'emballage

Information sur la réglementation : AQMD Information
Attributs et usages de la matière : Données expérimentales : États physiques
Données HazReg : Inventaires internationaux

GHS: Classification

Nom de la matière : Inhibiteur 56 SDS Canada

Version n°: 01 Date de publication: 11-23-2016